

L'implication citoyenne, au cœur des priorités municipales

Lancement de l'appel à projets citoyens 2025



Des idées, pour l'intérêt de tous ? La Ville vous aide à les réaliser !

L'appel à projets d'initiatives citoyennes démarre en avril 2025. Une campagne de communication démarre pour inciter toutes les personnes résidant ou travaillant à Vitrolles qui ont un projet d'intérêt général pour la ville, de le déposer sur le site internet Vitrolles13.fr.

Vous avez jusqu'au 31 mai pour inscrire votre projet sur Vitrolles13.fr

Un projet d'initiative citoyenne, c'est quoi ?

L'Appel à Projet Citoyen est un dispositif annuel d'implication citoyenne initié par la Ville.

Objectif : favoriser le pouvoir d'agir des habitants.

Ce dispositif permet à celles et ceux qui le souhaitent de déposer un ou plusieurs projets ouverts à tous et d'intérêt collectif. Les projets retenus seront soumis à la votation citoyenne avant d'être délibérés par le conseil municipal en exercice.

Une subvention de projet sera votée par le Conseil municipal. Elle pourra être de 8 000 € maximum par projet retenu par les habitants.

J'ai une idée de projet ! Qui pour m'aider ?

Un Conseil Participatif de la Vie Associative et Citoyenne (CPVAC) a été créé pour accompagner les porteurs de projets participatifs.

Son rôle est également :

- d'étudier l'ensemble des projets réceptionnés et d'en apprécier la pertinence, la faisabilité et l'intérêt collectif.
- de faire remonter à la ville les projets répondant aux critères définis dans ce règlement intérieur.
- d'apprécier la réalisation des projets retenus et accompagnés par la ville.



Quels sont les critères à respecter ?

Vous avez une idée de projet sur le territoire vitrollais dans le champ de :

- la transition écologique
- du rayonnement de la Commune
- les enjeux de solidarité, de santé, d'éducation et du vivre ensemble
- l'implication citoyenne

Proposez-le nous !

Comment procéder ?

La première étape est de de nous faire parvenir votre idée ou projet en renseignant le formulaire dédié sur vitrolles13.fr :

Ensuite, le CPVAC prendra contact avec vous pour étudier la faisabilité et l'éligibilité de votre projet.

Sous quels délais ?



- Samedi 31 mai 2025 : Date limite de dépôt des dossiers
- Vendredi 27 juin 2025 : Lecture des dossiers et validation par les membres du CPVAC
- Samedi 6 septembre 2025 : Votation de la population. Les projets sont classés par ordre de préférence pendant la journée des associations
- Octobre 2025 : Présentation au Conseil municipal du mois d'octobre pour le financement des projets

Besoin d'inspiration ? Découvrez les projets sélectionnés en 2024 !

L'an dernier, cinq projets citoyens et d'intérêt général ont été financés. Plus de 300 vitrollais avaient soutenu ces idées. Cette consultation a élargi la démarche vers l'ensemble des citoyens.

→ Retrouvez toutes les informations ici :

Contact presse
Sylvie Reverbél

Ville de Vitrolles

Direction de la communication

Tél. : 04 42 77 91 48 - 06 85 45 17 59

Email : presse@ville-vitrolles13.fr – Site internet : www.vitrolles13.fr

